



EXPOSITION - CONCOURS du 16 au 18 octobre 2009 Technicité et convivialité

Page web : <http://www.aogirondine.fr>

Ce concours est ouvert à tous les éleveurs – amateurs en règle pour les espèces d'oiseaux qu'ils élèvent.

**Lieu : salle de l'Espace d'Ornon – 33140 Villenave d'Ornon (banlieue de Bordeaux)
Prendre la sortie n°18 de la rocade. La salle est située route de Léognan.**

Calendrier :

- ❖ **Inscription (concours et bourse) : avant le 5 octobre 2009.** Utiliser les formulaires UOF-COM France ou ceux téléchargeables sur le site internet de l'A.O.G. <http://www.aogirondine.fr> et verser les droits d'inscription lors de votre courrier d'inscription. Faire une feuille pour les canaris couleurs, une feuille pour les canaris de posture, une feuille pour les exotiques becs droits, une feuille pour les psittacidés, une feuille pour. Inscriptions à envoyer par courrier postal à M. Glémet Jean-Paul, 24 Rue COTY, 16000 ANGOULEME – France – tel - fax : (0)5 45 38 11 08 ou par internet : jp.glemet@gmail.com
- ❖ Chèque à libeller au nom de l'Amicale Ornithologique Girondine. Nota : les éleveurs étrangers pourront payer par transfert bancaire sur le compte : Crédit Agricole d'Aquitaine – Agence de Bègles – Compte : Amicale Ornithologique Girondine – numéro de compte : 07731027000 N° identification international : IBAN : FR76 1330 6000 1407 7310 2700 039
- ❖ En raison des disponibilités de matériel l'A.O.G. se réserve le droit de clore les inscriptions lorsque les capacités limites seront atteintes.
- ❖ Encagement des oiseaux : vendredi 16 octobre 2009 de 8 h à 19h
- ❖ Jugements en présence des éleveurs: samedi 17 octobre 2009 de 8h30 à 15h
- ❖ Inauguration : samedi 17 octobre à 19h
- ❖ Ouverture au public : dimanche 18 octobre de 9h à 17h
- ❖ Remise des prix : dimanche 18 octobre à 11h
- ❖ Décagement : dimanche 18 octobre à partir de 17h30 – 18h par ordre d'éloignement

Jury :

Canaris Couleurs : MM. Deyaert et Hoeks (Belgique), Marcellan (Espagne), Donati et Balugani (Italie), Walker (Angleterre), Biau, Eude, Lemoine et Richard (France)

Championnat d'Europe du canari jaspé : M Grimalt (Espagne)

Canaris de posture : M Huyghe (Belgique)

Exotiques bec droit : M. Bugarel (France)

Psittacidés : M Liano (France)

Hybrides et faune européenne mutée : MM Eytorff (France) et Ballester (France)

Attention : pas de concours en canaris de chant ni colombes, cailles et colins

- ❖ La classification est celle de l'UOF COM France (classification 2009 – 2014).
- ❖ Les juges départageront les oiseaux et leur attribueront un pointage global, il n'y a pas de fiche de jugement, le catalogue indiquera les pointages et classements Seront classés les cinq premiers oiseaux (ou stams) à condition d'avoir obtenu le pointage minimum requis : 90 en individuel, 360 en stam. Les décisions des juges seront sans appel.
- ❖ Les juges pourront commentés leurs jugements immédiatement ou à l'issue des jugements. Les éleveurs sont autorisés à assister à ces jugements mais ne devront en aucun cas perturber ou retarder le déroulement des jugements. Un éleveur non exposant peut assister au jugement à condition d'avoir acquitté le forfait journée du samedi.
- ❖ En fin d'après-midi et le dimanche matin les éleveurs pourront débattre avec les juges présents.

Récompenses :

- ❖ Les cinq premiers de chaque classe seront récompensés. Les récompenses ne sont pas cumulables.
- ❖ Il sera établi un classement général au nombre d'oiseaux classés. Chaque champion rapporte 5 points, chaque deuxième rapporte 4 points, chaque troisième rapporte 3 points, chaque quatrième rapporte deux points, chaque cinquième rapporte 1 point. Une table des lots (lots divers + coupes) est prévue. Les

éleveurs seront appelés dans l'ordre du classement général et choisiront le lot qu'ils désirent. S'ils ne peuvent être présents, ils devront avoir désigné quelqu'un habilité à agir en leur nom.

- ❖ Il sera aussi établi un classement par spécialités = prix d'élevage au total des pointages sur 7 oiseaux (départage aux oiseaux suivants en cas d'ex-aequo). Canaris lipochromes, canaris mélanines classiques, canaris mélanines mutations, canaris postures plumes lisses, canaris postures plumes frisées, exotiques domestiqués, exotiques non domestiqués, perruches et agapornis, autres psittacidés, faune européenne et hybrides.
- ❖ Le palmarès sera consultable sur le site web <http://www.aogirondine.fr>.
- ❖ Chaque éleveur qui inscrit plus de 30 oiseaux au concours recevra un lot surprise.

Règlement, formalités vétérinaires :

- ❖ Ne pourront participer que des oiseaux bagués réglementairement avec une bague fermée et au numéro de stam de l'éleveur ou de son club d'affiliation avec justificatif pour les bagues 00.
- ❖ Les éleveurs français devront fournir un certificat sanitaire global délivré par la D.S.V. de leur département, mentionnant l'absence de maladies infectieuses. A défaut, les oiseaux ne seront pas engagés.
- ❖ Les éleveurs étrangers devront fournir les documents vétérinaires nécessaires pour une exposition en dehors de leur pays.
- ❖ Les organisateurs et le vétérinaire sanitaire se réservent le droit de refuser tous les oiseaux ne donnant pas entière satisfaction sanitaire.
- ❖ Pour les espèces le nécessitant, il devra être fourni un double du certificat de capacité ainsi que l'autorisation de transport.
- ❖ Les oiseaux de la faune européenne devront posséder les autorisations d'élevage nécessaires réglementaires du pays d'origine de l'éleveur.
- ❖ Le prix d'inscription au concours est fixé à 4 € par oiseau. Pour les canaris de postures n'allant pas dans des cages carton, l'éleveur peut venir avec ses propres cages si elles sont conformes pour la race. Dans ce cas le droit d'inscription sera seulement de 1€50 par oiseau.
- ❖ Chaque éleveur s'acquittera obligatoirement d'une assurance annulation de 0,30 € par oiseau de concours et par oiseau de bourse. Ainsi en cas d'annulation du concours, l'A.O.G. remboursera à l'éleveur ses droits d'inscription des oiseaux de concours et des oiseaux de bourse.
- ❖ Un oiseau inscrit pourra être remplacé par un oiseau concourant dans la même classe. En cas d'absence d'un ou plusieurs oiseaux, les droits d'inscription ne seront pas remboursés.
- ❖ Lors de la mise en cage les éleveurs veilleront à approvisionner leurs oiseaux en eau et nourriture pour une durée de 48h. L'organisation ne sera pas tenue responsable des décès d'oiseaux ou des vols éventuels.
- ❖ Si besoin est, pour un déroulement harmonieux et efficace de la manifestation il pourra être demandé aux participants d'aider les organisateurs à certains moments.
- ❖ Sauf avis contraire écrit par l'éleveur lors de son inscription, ses coordonnées postales, téléphoniques et e-mail pourront être diffusées sur le catalogue de l'exposition et tout document relatif à l'exposition 2009. De même l'éleveur ou l'exposant s'engage à respecter le règlement de l'A.O.G. et autorise l'A.O.G. à utiliser son image ou celle de ses oiseaux lors de prise de photos ou de films à l'occasion de ce concours 2009.

Bourse de cession

- ❖ Une bourse libre sera incluse dans la manifestation.
- ❖ Ne pourront y céder des oiseaux que les éleveurs exposants au concours.
- ❖ Les sujets devront être de propre élevage et bagués. Les oiseaux seront placés à deux au maximum par cage. De même les cageots devront être suffisamment spacieux pour les oiseaux. Nourriture et boisson seront mis à disposition des oiseaux par les éleveurs.
- ❖ Les modalités et prix de cession sont libres. Il ne sera pas prélevé de pourcentage sur les ventes.
- ❖ L'A.O.G. ne pourra nullement être tenue responsable d'éventuels litiges.
- ❖ Il sera tenu un cahier des cessions et chaque participant à la bourse devra remplir ce registre.
- ❖ Les participants accepteront l'emplacement qui leur sera proposé.
- ❖ Lors de leur inscription, les éleveurs devront préciser le nombre de sujets qu'ils souhaitent amener à la bourse et si ils seront présentés en cages ou en cageots. Si besoin d'une réservation de cages, la demande précise devra être faite lors de l'inscription.
- ❖ Un droit d'inscription de 2 euros par oiseau sera demandé. Si l'organisation doit fournir des cages, un droit supplémentaire de 3 euros par cage devra être versé. Ces droits devront être versés lors de l'inscription.
- ❖ Il est possible pour une somme forfaitaire de réserver un emplacement = stand de bourse. (contacter JP Glémet)

Tous les cas non prévus par le règlement seront réglés par le Bureau de l'A.O.G.

Convoyages

- ❖ Des regroupements et convoyages d'oiseaux sont possibles. La liste et les coordonnées des convoyeurs figureront sur le site internet <http://www.aogirondine.fr>
- ❖ Un convoyeur apportant 200 oiseaux de concours aura systématiquement son hébergement pris en charge par l'organisation (deux nuitées et quatre repas offerts).

Repas, hébergement

- ❖ Les repas pourront être pris sur place. La réservation devra être faite lors de l'inscription.
- ❖ Repas chaud le vendredi soir (17 euros)
- ❖ Forfait journée du samedi = droit d'assister au jugement + accès à la bourse + 1 café + 2 boissons + repas froid du samedi midi (23 euros)
- ❖ Dîner de gala du samedi soir avec conférence de MM Abellan et Grimalt (Espagne) sur les canaris jaspés : 30 euros
- ❖ Il est possible d'assister à la journée du samedi et au banquet du samedi soir même en n'exposant pas d'oiseau. Il suffit de s'inscrire à l'avance et de payer les droits correspondant (forfait samedi, dîner de gala)
- ❖ Repas chaud du dimanche midi (17 euros)
- ❖ L'hébergement est libre. Deux hôtels sont partenaires de notre exposition : ils sont situés à Villenave d'Ornon, zone hôtelière, sortie 17 de la rocade. Hôtel Stars (tél : 05.56.37.90.00, fax : 05.56.04.05.86) ou Hôtel Altica (tél : 05.56.04.64.64, fax : 05.56.04.64.65)

Renseignements :

Pour en savoir plus sur notre concours, contacter Jean-Paul Glémet. Tél : 05.45.38.11.08, E-mail : jp.glemet@gmail.com ou Jean-Paul Martin : 06.63.37.82.80 et la page web <http://www.aogirondine.fr>

Les membres de l'Amicale Ornithologique Girondine s'efforceront de vous réserver le meilleur accueil et vous espèrent très nombreux pour vivre pendant 48h entre passionnés des oiseaux. Ils vous souhaitent une excellente saison de concours et vous remercient de votre participation.

Amicalement.

Le président de l'A.O.G. :

Raymond Tisaire

à M. Jean-Paul Glémet, 24 Rue COTY, 16000 ANGOULEME – France- Tél-fax : 05 45 38 11 08. E-mail : jp.glemet@gmail.com accompagné du paiement. par chèque à l'ordre de l'A.O.G. Les inscriptions peuvent être faites par internet et le paiement soit par chèque (chèque à l'ordre de l'A.O.G.) soit par virement bancaire. Crédit Agricole d'Aquitaine – Agence de Bègles – Compte : Amicale Ornithologique girondine – numéro de compte : 07731027000 N° identification international : IBAN : FR76 1330 6000 1407 7310 2700 039

NOM de L'ELEVEUR :
Adresse postale:

Téléphone : Fax :
E-mail :
Société :
Région ou fédération : Pays :
N° de souche (n° de stam) :

J'assisterai aux jugements du samedi OUI NON

REMISE DES PRIX

Si je ne suis pas présent, j'accorde pouvoir à M..... pour agir en mon nom.

CONCOURS

Inscription au concours:

Nombre d'oiseaux avec réservation de cages. (x 4 euros) Total : euros
Canaris de postures avec cages fournies par l'exposant (x 1,50 euros) Total : euros

BOURSE

Inscription à la bourse (2 euros par oiseau) :

Nombre d'oiseaux : (x 2 euros) Total : euros

Assurance obligatoire concours + bourse (nombre total d'oiseaux x 0,30 euro) Total : euros

Pour la bourse j'apporterai mes cages

OUI NON

Je présenterai mes oiseaux dans mes cageots

OUI NON

Je souhaite réserver des cages pour la bourse

OUI NON

Demande de réservation de cages : (x 3 euros) Total : euros

Préciser le type de cages souhaitées (donner les races ou espèces d'oiseaux) :

JUGEMENT COMMENTE

Présence lors des jugements commentés = Forfait journée du samedi (23 euros par personne) = jugement + accès à la bourse + café + 2 boissons + plateau repas samedi midi

Nombre de personnes : (x 23 euros) Total : euros

AUTRES REPAS

Inscription au repas du vendredi soir (17 euros par personne) :

Nombre de personnes : (x 17 euros) Total : euros

Inscription au banquet du samedi soir avec conférence (30 euros par personne) :

Nombre de personnes : (x 30 euros) Total : euros

Inscription au repas du dimanche midi (17 euros par personne) :

Nombre de personnes : (x 17 euros) Total : euros

Nota : si vous réservez les repas ou le forfait samedi pour plusieurs personnes, indiquer les noms de ces personnes :

TOTAL (concours + bourse + assurance + repas) : Euros

Mode de paiement : chèque Virement bancaire